

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE NOTICE RCP

NOTRE ASSUREUR

- **MMA IARD**
Assurances Mutuelles MMA IARD SA
160, rue Henri Champion - 72030 LE MANS CEDEX

NOTRE COURTIER :

- **AON France**
31-35 rue de la Fédération - 75717 PARIS CEDEX 15
Mail pour les déclarations de sinistre : declaration.profession@aon.com

VOTRE INTERLOCUTEUR A L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

- Bureau des Assurances
Adresse postale : Maison des Avocats - Cour des Avocats CS 6411 - 75833 PARIS cedex 17
Téléphone : 01 44 88 59 84
E-mail : assurancesordre@avocatparis.org

LIMITE DE GARANTIE

- 4 000 000 euros par sinistre
Garanties complémentaires : voir AON

FRANCHISE

- 10 %, maximum 3 000 euros

DECLARATION D'UN SINISTRE

- **Toute déclaration doit être adressée à AON à declaration.profession@aon.com (Réf. RCP Barreau de PARIS). En aucun cas la déclaration de sinistre ne doit être adressée au réclamant.**

Elle doit comporter la réclamation motivée et chiffrée du plaignant (lettre ou assignation adressée à son avocat), qui est nécessaire à l'ouverture d'un dossier par l'assureur :

- Par une note annexe et confidentielle, l'avocat présente ses observations sur les griefs qui lui sont faits et sur le préjudice allégué par le réclamant, en y joignant toutes les pièces utiles à la défense (**NB : les pièces jointes doivent comporter un bordereau de pièces communiquées**)
- Une copie de la déclaration et de cette note est adressée simultanément au Bureau des Assurances **par courriel** à l'adresse assurancesordre@avocatparis.org à l'attention de Madame Antonella di GREGORIO et Monsieur Vincent CANU.

LA DEFENSE

- La défense des avocats assignés est prise en charge par MMA IARD, qui la confie à un avocat choisi sur une liste établie par le bâtonnier